

Demandes d'inscription en 1^e secondaire

Les dépôts de FUI se dérouleront du 6 février au 10 mars 2023
exclusivement selon l'horaire suivant et sans rendez-vous :



Nous sommes fermés :

- Le 10 février de 9h à 10h30
- le 17 février après-midi



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 – 12h30	9h00 – 12h30	9h00 – 12h30	9h00 – 12h30	9h00 – 12h30
14h00 – 16h30	14h00 – 16h30	-	14h00 – 16h30	14h00 – 16h30

Chaque parent se munira du FUI (Formulaire Unique d'Inscription) remis par l'école primaire (au plus tard le **27 janvier 2023**). Le volet confidentiel du FUI peut être rempli en ligne avant de déposer le FUI.

• **L'ordre chronologique n'a pas d'importance durant la période d'inscription : il est donc inutile de se précipiter les premiers jours (risque de file d'attente importante).**

• **Il faut prévoir de 10 à 15 minutes pour chaque demande d'inscription.**

Documents à fournir obligatoirement dans les cas suivants :

1. EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE CONCERNANT LE DOMICILE ACTUEL DE L'ÉLÈVE :

- Soit une **composition de ménage** de l'enfant ou du parent avec lequel l'enfant est domicilié
- Soit un **historique de résidence de l'enfant et du parent** avec lequel il est domicilié
- Soit **l'impression des données disponibles de la carte d'identité de l'enfant et du parent** avec lequel il est domicilié.

2. SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE VALOIR UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLE DU DOMICILE DE L'ENFANT :

* POUR LE DOMICILE DU 2ÈME PARENT (si les parents sont séparés et qu'ils désirent faire valoir le domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié) :

- Soit une **composition de ménage** du 2^{ème} parent
- Soit un **historique de résidence** du 2^{ème} parent
- Soit **l'impression des données disponibles sur la carte d'identité** du 2^{ème} parent.

* POUR LE DOMICILE DE L'ÉLÈVE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE ACTUELLEMENT FRÉQUENTÉE :

- Un **historique de résidence** de l'enfant

3. SI VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DE LA PRIORITÉ « FRATRIE » (lorsque tout autre mineur ou majeur résidant, à temps plein ou temps partiel, sous le même toit que l'enfant à inscrire, fréquente déjà l'établissement) :

- Une **composition de ménage**

Dans les cas repris ci-dessus, la demande d'inscription ne sera pas acceptée si les documents exigés ne sont pas présentés !

113, rue du marais -1000 Bruxelles

www.saint-louis.be

Tél :02/209 17 11